



Le **Syndicat des énergies renouvelables (SER)** regroupe 380 adhérents, et représente un secteur générant un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et plus de 100 000 emplois. Il rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse, bois, biocarburants, biogaz, éolien, énergies marines, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque, solaire thermique et thermodynamique. Parmi ses adhérents figurent les grands énergéticiens ainsi qu'un grand nombre de PME et ETI. Il a pour mission de promouvoir les intérêts des professionnels ayant une activité dans le secteur des énergies renouvelables afin d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français. Il mène des actions au niveau européen, vers les décideurs nationaux, l'exécutif régional et les collectivités territoriales pour mettre en avant les atouts des énergies renouvelables. Il promeut les intérêts de ses adhérents à l'international.

CAHIER D'ACTEUR

Synthèse

Pour le Syndicat des énergies renouvelables (SER), la prochaine Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) doit être l'instrument de la mise en œuvre concrète de nos engagements climatiques et énergétiques :

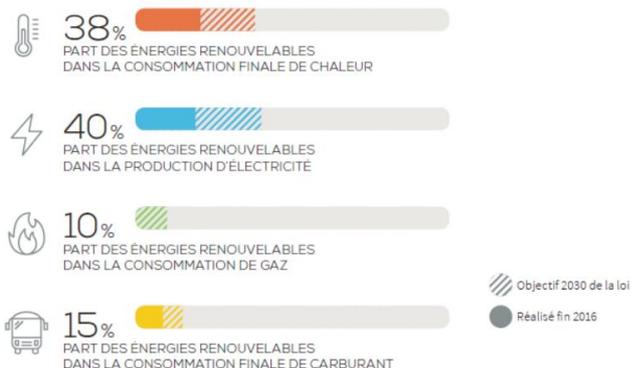
- **En apportant aux acteurs économiques la lisibilité nécessaire afin d'encourager les investissements** qui placeront notre pays sur la bonne trajectoire de transition énergétique. Pour cela, il convient de mobiliser les gisements disponibles dans l'ensemble des secteurs (chaleur, électricité et transports) et de leur attribuer des objectifs ambitieux ;
- **En identifiant les mesures d'accompagnement nécessaires au déploiement accru des énergies renouvelables dans les territoires** : concertation avec les élus et les citoyens, poursuite des efforts de simplification réglementaire engagés afin de réduire au maximum le temps de développement des projets ; anticipation accrue des besoins de renforcement des réseaux ; développement /stabilisation d'un cadre économique favorable au déclenchement d'investissements par nature capitalistes.
- **En affinant les outils de suivi du développement des capacités d'énergie renouvelable**, afin de pouvoir déceler au plus tôt d'éventuels écarts avec les trajectoires et objectifs fixés dans la PPE et mettre en place des mesures correctrices.

LA REVOLUTION ECONOMIQUE DES ENERGIES RENOUVELABLES : LA FRANCE INVESTIT DANS SON AVENIR

La dynamique observée ces dernières années au niveau mondial se confirme : l'année dernière encore **les nouvelles capacités de production d'énergie renouvelable**, avec près de 167 000 MW installés au niveau mondial en 2017, **ont dépassé les capacités installées ayant recours aux énergies fossiles**. Les entreprises françaises contribuent d'ailleurs activement à cette croissance à l'international, où **les réalisations françaises se multiplient** (www.savoirfairefrancais-enr.fr).

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) doit permettre à notre pays de s'inscrire pleinement dans cette dynamique : les énergies renouvelables (EnR), qu'elles produisent de la chaleur, de l'électricité, des carburants ou du gaz, constituent des atouts clefs pour assurer notre sécurité et notre indépendance énergétique, réduire le déficit de notre balance commerciale, accroître notre compétitivité et améliorer la qualité de l'air, devenue une préoccupation majeure pour les citoyens. Grâce aux énergies renouvelables, les consommateurs participent désormais à la construction du nouveau modèle énergétique, en produisant eux-mêmes leur énergie ou en investissant dans des projets à proximité de chez eux.

Notre pays s'est fixé **un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, qui impose de décarboner complètement l'énergie que nous consommons**. La loi de transition énergétique pour la croissance verte adoptée en 2015 fixe comme objectif de **porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale brute d'énergie en 2030**, répartis entre les secteurs de la chaleur, de l'électricité, du gaz et des transports (voir graphique ci-dessous).



Ces objectifs sont tout à fait atteignables si le rythme de développement des énergies renouvelables est accéléré.

La PPE doit donc être l'outil de mise en œuvre concrète de ces engagements, en apportant aux citoyens mais également aux acteurs économiques la lisibilité nécessaire afin de générer les investissements qui placeront notre pays sur la bonne trajectoire.

Des bénéfices économiques pour les territoires et les citoyens

- **Le coût des énergies renouvelables diminue chaque année à une vitesse spectaculaire.** La dynamique est mondiale et cette tendance crée un cercle économique vertueux : plus les énergies renouvelables se développent, plus leur prix baisse. En particulier, le photovoltaïque, l'éolien terrestre et le bois-énergie atteignent un niveau de coût compétitif avec les technologies conventionnelles, en-deçà de 65 €/MWh. Les autres technologies bénéficieront à moyen terme de marges de progrès importantes qui amélioreront encore leur compétitivité.

- **Les énergies renouvelables constituent un nouveau secteur d'activité en pleine structuration.** Les entreprises françaises ont l'opportunité de se positionner sur des métiers variés et de créer des emplois : aujourd'hui, ce secteur emploie d'ores et déjà

100 000 personnes et les perspectives à l'horizon 2030 prévoient un doublement de ce chiffre.

- **En exploitant ses propres ressources naturelles, la France renforce son indépendance énergétique**, en rendant son économie moins sensible aux fluctuations mondiales du prix des énergies fossiles. En 2017, la facture énergétique de la France s'est élevée à 38,6 milliards d'euros. Grâce au développement des EnR tel qu'envisagé dans les scénarios du SER, le déficit commercial lié aux importations d'énergie pourrait être réduit de près de 60% en 2035.

Notre pays dispose de **ressources naturelles importantes** avec des gisements de premier ordre et parmi les meilleurs d'Europe. [Les scénarios du Syndicat des énergies renouvelables](#), montrent qu'il est possible d'atteindre, à l'horizon 2030, 41% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale. Pour cela, il faut faire appel à toutes les énergies renouvelables, sans exception.

Le rôle de la chaleur renouvelable

La chaleur renouvelable est essentielle à l'atteinte de nos objectifs énergétiques et climatiques. Aujourd'hui, un peu plus de 20% de la chaleur consommée en France est d'origine renouvelable. Pour atteindre les objectifs fixés par la loi de transition énergétique adoptée en 2015, notre pays doit doubler les volumes de chaleur renouvelable pour porter cette part à 38% en 2030. La chaleur renouvelable est actuellement produite en grande partie dans le secteur résidentiel : le bois domestique représente à lui seul 55% de la chaleur renouvelable produite en France, à côté du solaire thermique, des pompes à chaleur, notamment géothermiques. Les chaufferies biomasse collectives, industrielles et tertiaires contribuent également pour près de 17% à la production de chaleur renouvelable et ont, avec la géothermie directe et les unités de valorisation énergétique, permis un verdissement significatif des réseaux de chaleur en seulement 10 ans.

Le soutien public dont a bénéficié la chaleur renouvelable jusqu'à ce jour reste cependant limité au

regard de sa contribution à l'effort de transition énergétique.

Il est primordial, pour atteindre les objectifs de développement fixés aux EnR thermiques :

- d'accroître les moyens du Fonds chaleur ;
- de recentrer le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE) sur les dispositifs d'énergies renouvelables ;
- de rendre obligatoire l'usage des EnR thermiques dans tous les bâtiments neufs ;
- de respecter la trajectoire d'augmentation de la composante carbone (CCE) jusqu'en 2022 et, au-delà, de fixer cette trajectoire en cohérence avec les objectifs renouvelables de la loi de transition énergétique ;
- de poursuivre l'effort d'industrialisation des filières.

Le rôle de l'électricité renouvelable

Au cours des douze derniers mois, la production d'électricité renouvelable a couvert 21% de la consommation française d'électricité. La réalisation des objectifs en matière de transition énergétique (40% d'électricité renouvelable d'ici 2030) va entraîner une modification du même ordre que celle opérée lors de la réalisation du programme électronucléaire, avec une diversification majeure du mix électrique français. La France est ainsi à l'aube d'un nouveau cycle d'investissements. Depuis la publication de la précédente PPE en 2015, le contexte des énergies renouvelables électriques en France et dans le monde a profondément évolué. Partout, les coûts de production chutent spectaculairement, tirés par les effets de volumes et les ruptures technologiques. Comme le démontrent les résultats des appels d'offres, plusieurs filières renouvelables sont désormais compétitives. Il s'agit d'une évolution majeure qui ouvre de nouveaux horizons et permet d'envisager des scénarios ambitieux de développement des EnR.

Afin de conforter le déploiement de sources de production compétitives, il convient notamment :

- de poursuivre les efforts de simplification réglementaire engagés, pour réduire au maximum le temps de développement et de réalisation des projets ;

- d'anticiper, en bonne intelligence avec les gestionnaires de réseaux, le renforcement des infrastructures, mais aussi de s'assurer que les unités de production renouvelables pourront prendre toute leur place dans la fourniture de services nécessaires au bon fonctionnement des réseaux ;
- de maintenir un cadre économique favorable au déclenchement d'investissements par nature capitalistiques.

Le rôle des biocarburants

Aujourd'hui, la très grande majorité de l'incorporation d'énergies renouvelables dans le secteur des transports provient des biocarburants dits de première génération qui répondent à de hauts standards de durabilité et sont issus d'une agriculture européenne innovante, développée dans le cadre d'une politique agricole commune prenant en compte la protection des sols, la biodiversité, les enjeux agronomiques et environnementaux. Ces biocarburants représentent aujourd'hui près de 30 000 emplois non délocalisables et assurent la compétitivité de la biomasse agricole française, en valorisant notamment des co-produits destinés à l'élevage. **Principale source de décarbonation des transports, les énergies renouvelables couvrent actuellement 8,5% des besoins énergétiques du secteur.** D'ici 2030, loi de transition énergétique fixe comme objectif de porter cette part à 15%, participant ainsi au rééquilibrage progressif de la balance commerciale de notre pays. Le développement futur des biocarburants passera notamment par :

- Une fiscalité incitative, qui reflète notamment le caractère décarbonné des biocarburants ;
- L'adoption d'un cadre européen, au travers de la directive sur les énergies renouvelables, qui n'entrave pas le développement des biocarburants de première génération.

Le rôle des gaz renouvelables

Le gaz renouvelable est à la fois capable de produire de la chaleur, de l'électricité, du gaz et du carburant (BioGNV). **En mobilisant l'ensemble des gisements disponibles, le SER estime que l'objectif défini dans la Loi de transition énergétique pourrait être triplé pour atteindre 30% de la consommation en 2030.** Parmi les mesures à mettre en œuvre en priorité :

- Permettre aux producteurs de biométhane de valoriser l'intégralité de leur production ;
- Mettre en place des mécanismes de soutien spécifiques pour l'évolution des sites existants de méthanisation ou des applications spécifiques (bioGNV) ;
- Donner au digestat un statut de produit (et non plus de déchet).
- Adapter le cadre législatif et définir des mécanismes de soutien appropriés pour le gaz renouvelable issu de technologies innovantes (pyrogazéification, power to gaz)

DES OUTILS DE SUIVI EFFICACES POUR S'ASSURER DE L'ATTEINTE DE NOS OBJECTIFS

Le suivi du développement des énergies renouvelables repose aujourd'hui sur plusieurs indicateurs comme les données trimestrielles de raccordement au réseau ou le nombre de projets ayant bénéficié du Fonds Chaleur. L'atteinte de nos objectifs pour 2030 dépendra de la capacité de la prochaine PPE, qui couvrira la période 2018-2028, à assurer le développement effectif des volumes identifiés dans chacune des filières. **Le SER propose donc d'introduire deux mesures qui permettraient un pilotage plus fin des trajectoires :**

1. Une analyse des taux de réalisation des projets attribués dans le cadre d'appels d'offres : étant donné le rôle accru que joueront les appels d'offres dans le développement des énergies renouvelables, cette information serait utile pour ajuster si besoin les volumes à attribuer dans les sessions ultérieures des appels d'offres. Une telle information pourrait, par exemple, être publiée dans le bilan annuel de l'énergie.

2. Pour les filières dont le développement ne repose pas sur des appels d'offres, notamment dans le secteur de la chaleur et des transports, d'autres mesures correctrices pourraient être mises en œuvre en cas de retard constaté. Celles-ci pourraient prendre la forme d'un abondement automatique du Fonds Chaleur ou de l'enveloppe budgétaire attribuée à une mesure spécifique dans le projet de Loi de finances qui suit immédiatement l'année lors de laquelle le retard est constaté.